



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2020 à 19 h 30 par vidéoconférence, à huis clos.

Sont présents à cette vidéoconférence :

MM.	Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
M ^{me}	Nancy Tousignant	conseillère siège #2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
M ^{me}	Amélie Guay	conseillère siège #4
M.	René Caron	conseiller siège #5
M ^{me}	Annie Demers	conseillère siège #6

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance par vidéoconférence : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et M^{me} Samantha Jalbert, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite à la signature de l'arrêté ministériel du 15 mars, relatif au COVID-19, le conseil municipal est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à en prendre part, délibérer et voter à cette séance par tout moyen de communication. La séance a lieu par vidéoconférence, via Messenger, à huis clos.

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. DÉCORATION DE NOËL – SOUMISSION;
4. VENTE DE TERRAIN – CONTRAT DE COURTAGE;
5. SALLE BORD DE L'EAU – ARCHITECTE;
6. RÉSOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ;
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

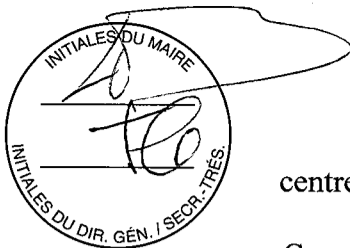
2020-03-069

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. DÉCORATION DE NOËL – SOUMISSION

Considérant que pour la période des fêtes, la municipalité veut illuminer son



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

centre urbain;

Considérant la soumission reçue de Leblanc illuminations-Canada pour des lumières de Noël;

2020-03-070

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal accepte la soumission de Leblanc illuminations-Canada pour l'achat de lumières de Noël au montant de 891,00 \$ plus les taxes applicables, sans les frais de transport, tel que décrit dans la soumission 047896 datée du 6 mars dernier.

4. **VENTE DE TERRAIN – CONTRAT DE COURTAGE**

Considérant que la municipalité a onze (11) terrains à vendre dans le nouveau développement domiciliaire de la 16^e Avenue et 18^e Avenue;

Considérant que le conseil désire mandater la firme Judith Lajoie inc., courtière immobilière, agente de RE/MAX référence 2000, pour la vente de certains terrains;

2020-03-071

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal approuve le contrat de courtage déposé par Judith Lajoie inc. représentante de RE/MAX référence 2000 et mandate M^{me} Lajoie pour, une période de six (6) mois, pour la vente de six (6) terrains du nouveau développement domiciliaire de la 16^e et 18^e Avenue.

Les terrains qui seront visés par un contrat de courtage seront choisis de façon aléatoire;

Que M. le Maire, Christian Baril et la directrice générale, France Grimard soient nommés pour signer les documents afférents cette transaction.

5. **SALLE BORD DE L'EAU – ARCHITECTE**

Considérant que la municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du programme « PRIMADA » pour l'amélioration de l'accessibilité du centre de loisirs Bord de l'eau;

2020-03-072

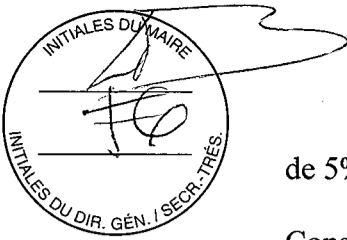
IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mandater la directrice générale à demander une offre de services, de gré à gré, à la firme Jean Dallaire et associé, architecte inc. pour la mise à jour du montage financier relatif au projet Amélioration de l'accessibilité du centre de loisirs Bord de l'eau, tel que demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6. **RÉSOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ**

Considérant le règlement #157-2020, fixant les taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'année 2020;

Considérant que ledit règlement prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due est fixé à un taux annuel de 11 % et une pénalité annuelle



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

de 5% ;

Considérant que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'elle le juge opportun;

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

Considérant qu'il est bon de rappeler aux contribuables que c'est avec ces mêmes taxes que peuvent être engagées les dépenses courantes de la Municipalité. Ainsi tous ceux qui sont en mesure de respecter l'échéance des versements de taxes sont tout de même invités à le faire.

2020-03-073

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Qu'un délai de carence de 30 jours soit accordé pour le 1^{er} versement des taxes qui devait avoir lieu le 30 mars, avec un taux d'intérêt et de pénalité de 0 %;

Que le taux d'intérêt et la pénalité annuelle applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 1^{er} mai est établi à 2,40 % par année;

Que ledit taux s'applique jusqu'au 30 juin 2020;

Qu'il est bon de rappeler aux contribuables que c'est avec ces mêmes taxes que peuvent être engagées les dépenses courantes de la Municipalité. Ainsi tous ceux qui sont en mesure de respecter l'échéance des versements de taxes sont tout de même invités à le faire;

Que ce point soit reporté à la prochaine séance de conseil afin d'évaluer la situation à nouveau.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

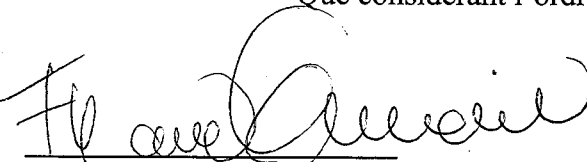
- Mesures prises avec les employés de la municipalité relatifs au COVID-19;
- Communiqué à prévoir pour la modification de taux intérêt des comptes de taxes
- Halte routière;
- Vidange des roulettes;


8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que considérant l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 49.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire